

# EXPOSITION ARTISTIQUE

## « LA NUIT »



Bibliothèque de HENNEZEL

Du SAMEDI 21 OCTOBRE au SAMEDI 28 OCTOBRE 2017



### REGLEMENT

**Article 1 :** Sont admis à participer à l'exposition les artistes professionnels ou amateurs, individuellement ou collectivement (écoles, périscolaire, associations).

**Article 2 :** L'exposition présentera des créations sur le thème de la nuit (peinture, dessin, sculpture, photo, poème, écrit, borderie, couture, tricot, etc) dans toutes les techniques artistiques et sur tout support.

**Article 3 :** Hormis les sculptures et installations, toutes les œuvres doivent être munies d'un système EFFICACE d'accrochage (deux pitons, une ficelle). Pour les œuvres à l'huile, la prudence conseille d'apporter des œuvres sèches.

**Article 4 :** Le nombre d'œuvres, par exposant, n'est pas limité, toutefois les organisateurs se réservent le droit de limiter le nombre par exposant afin de respecter les possibilités d'espaces d'exposition.

**Article 5 :** Chaque artiste participant remplit le bulletin d'inscription. Il y inscrit ses œuvres DANS L'ORDRE DE SES PREFERENCES. En cas de surnombre, ce sont systématiquement les DERNIERES DE LA LISTE QUI POURRONT ETRE RETIREES.

**Article 6 :** Les œuvres présentées sont sous la responsabilité de leurs auteurs, les organisateurs ne sont pas engagés en cas de vol, incendie ou dégradation quelconque.

**Article 7 :** Chaque artiste exposant autorise la prise de photos ou de films de ses œuvres par l'organisateur, la presse ou les visiteurs.

**Article 8 :** Les 3 œuvres préférées des visiteurs seront récompensées. Un Prix Jeunesse sera décerné à un artiste de moins de 18 ans ayant le mieux illustré le thème (selon les votes des visiteurs).

Proclamation du palmarès lors du pot de clôture, samedi 28 octobre vers 17h00.

**Article 9 :** L'auteur doit obligatoirement inscrire son identité au dos de chaque œuvre : nom, prénom, adresse, titre de l'œuvre.

**Article 10 :** Pour tout renseignement et toute correspondance, s'adresser à :

MAIRIE DE HENNEZEL

22 RUE DES ABBES MATHIS ET MARION - 88260 HENNEZEL

Tél. : 03.29.07.02.87

Adresse mel : [mairie.hennezel@wanadoo.fr](mailto:mairie.hennezel@wanadoo.fr) - Adresse du site internet : [www.hennezel.fr](http://www.hennezel.fr)

**Article 11 :** Dépôt et retrait des œuvres :

\* **Dépôt :** les exposants seront reçus à la bibliothèque, pour le dépôt de leurs œuvres, le lundi 16 octobre 2017 de 16H30 à 18H00 (si problème avec ces horaires, prendre contact avec la mairie).

Les exposants s'engagent à laisser leurs œuvres exposées jusqu'au samedi 28 octobre 2017 à 17H00.

Les œuvres non retirées à 19 heures le samedi 28/10/2017 seront déposées à la mairie de Hennezel et disponibles aux heures d'ouverture à partir du lundi 30 octobre 2017 dès 8 heures30.